

ARRETE 2025\43 DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DES SOURCES

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Société ENP représentée par Mme Fatima-EZZAHRA INZANE
– courriel : finzale@promofi.fr,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation rue des sources à Guerville (78),

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre l'installation des modules base-vie sur le parking (ex ateliers municipaux – rue de l'étape) à GUERVILLE (78).

Article 2 : Ces installations nécessitent la neutralisation de la voie rue des Sources du n° 10 au 14 rue des Sources, le **MARDI 6 MAI 2025** afin de permettre mise en place d'un engin élévateur pour l'installation des modules

Article 3 : La pré signalisation devra être mise en place en amont et en aval, les panneaux de signalisation seront à la charge, mis en place et entretenus par le pétitionnaire ainsi qu'une information aux riverains de la Rue des Sources.

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Pétitionnaire
La Gendarmerie de Septeuil
CU GPSEO
Studio KIRAW

Fait à Guerville,
Le 28 Avril 2025,
L'Adjoint par délégation,
Michel HARDY

